



Envoyé en préfecture le 24/10/2024  
Reçu en préfecture le 24/10/2024  
Publié le 24/10/2024  
ID : 038-213801384-20241023-A2024\_403-AR

## ARRÊTÉ N°A2024\_403

**Portant délégation de signature à Nathalie SEGATO, directrice générale des services,**

Madame la maire de la commune de Crémieu (Isère),

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L 2122-19 qui confère à la maire le pouvoir de déléguer sa signature aux directeurs généraux et responsables des services communaux,

VU le procès-verbal d'élection de madame la maire et des adjoints, établi le 31 mai 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité d'accorder une délégation de signature à Nathalie SEGATO, directrice générale des services de la commune de Crémieu, afin de permettre la continuité des missions de service public et une bonne administration municipale,

### ARRÊTE :

#### Article 1

Nathalie SEGATO, directrice générale des services, reçoit délégation de signature de madame la maire pour la signature de tous les bons de commande et contrats conclus à titre onéreux dans la limite d'un montant de 2 500 € (deux mille cinq cent euros) H.T.

Nathalie SEGATO reçoit également délégation de signature de madame la maire pour les actes suivants :

- Toute correspondance administrative courante n'emportant pas d'effet juridique ;
- Tout acte de gestion courante pour le fonctionnement régulier des services municipaux ;
- Actes d'état civil.

#### Article 2

Le présent arrêté sera transmis au préfet de l'Isère pour contrôle de légalité.

#### Article 3

Le présent arrêté est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 place de Verdun, 38000 Grenoble), ou sur la plateforme internet « Telerecours » (<https://www.telerecours.fr/>) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le présent acte peut également faire l'objet d'un recours gracieux adressé auprès de madame la maire dans un délai de deux mois à compter de sa publication, suspendant le délai de recours contentieux.

**Fait à Crémieu, le 23 octobre 2024**

**La maire, Isabelle FLORES**

